



Les brevets, une source d'information, d'innovation et d'inspiration

Dans un monde où le volume d'informations écrites double tous les deux ans, une source fiable et pertinente constitue un pré-requis incontournable lorsqu'il s'agit de rester à l'écoute de son environnement. Dans ce contexte, les brevets d'invention représentent une source de premier plan en matière d'information technologique. En effet, les publications brevets représentent près de 80% de toute la connaissance technique du monde.

Sil les entreprises pharmaceutiques et chimiques déposent de nombreux brevets, les acteurs du secteur horloger, toute proportion gardée, ne sont pas en reste. Selon *Centredoc*, qui surveille de très près ce domaine, ce sont plus de 1'400 nouvelles inventions qui ont été divulguées en 2004, dont la moitié par des entreprises japonaises.

Le brevet, bref rappel

Le brevet est un titre de propriété industrielle qui confère à son titulaire, l'inventeur ou une entreprise, un droit exclusif, pendant une durée déterminée, d'exploiter à son profit l'invention couverte.

Identité

A propos de CENTREDOC

Créée en 1964, en tant que centre d'information technique de l'industrie horlogère, CENTREDOC n'a cessé de consolider ses compétences pour servir aujourd'hui de nombreux secteurs industriels.

S'appuyant sur les compétences d'une équipe d'ingénieurs pluridisciplinaires, CENTREDOC offre une gamme complète de prestations de recherches d'information scientifique, technique, économique, commerciale et brevets couplée à des services de veille technologique et marketing. En plus, CENTREDOC propose des prestations de conseil pour la mise en place de dispositifs de veille.

La délivrance d'un brevet signifie donc pour son propriétaire une protection légale qui empêche tous les tiers de fabriquer, exploiter ou vendre l'invention revendiquée sans son consentement. Cette protection est limitée aux pays où le brevet est déposé et sa durée est généralement de 20 ans.

En échange de ce privilège de monopole, l'inventeur doit, d'une part, publier les détails de son invention et, d'autre part, payer des taxes d'enregistrement, puis des annuités pour maintenir le brevet en vigueur. Dans le cas contraire, le brevet échoit et tombe dans le domaine public; n'importe qui alors peut bénéficier de l'invention.

Les exigences de brevetabilité sont spécifiées sur le plan légal. Elles impliquent notamment la non-évidence de l'invention pour un homme du métier. Ce dernier doit cependant être capable de la reproduire grâce à une description complète, claire et précise de l'invention. En ce sens, les brevets représentent une véritable encyclopédie des solutions techniques proposées pour résoudre une multitude de problèmes.

Le brevet, intérêt économique

Un bon brevet est un brevet qui concourt au développement de l'entreprise et sert sa stratégie. Idéalement, il ne devrait pas être isolé mais s'insérer dans un portefeuille de brevets, régulièrement renouvelé par des perfectionnements ou des applications nouvelles, de façon à éviter les contournements ou les blocages, à

prolonger sa vie et élargir des marchés.

Plus généralement, le portefeuille de brevets renforce le pouvoir de négociation de l'entreprise. Il est également une composante essentielle du patrimoine intellectuel, dont l'importance ne cesse de croître lorsqu'il s'agit d'évaluer la valeur d'acquisition ou de cession d'une entreprise.

Le brevet, source d'informations

Chaque année, le nombre de brevets publiés augmente. Aujourd'hui, on compte plus de 5 millions de brevets en vigueur dans le monde. Quant au nombre de «premiers dépôts», autrement dit de nouvelles inventions, il serait actuellement de l'ordre de 800'000 par an selon les sources officielles alors que le fonds documentaire constitué des brevets tombés dans le domaine public devrait dépasser les 35 millions.

Ce gigantesque gisement d'informations ne demande qu'à être exploité !

Au préalable de tout nouveau développement, les entreprises devraient systématiquement entreprendre des recherches d'état de l'art qui leur permettent de connaître ce qui a déjà été réalisé évitant ainsi de consacrer inutilement des ressources à réinventer l'existant. Elles sont également utiles pour déterminer les espaces dans lesquelles il est possible de s'engager sans empiéter sur les droits de